

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

VOTE :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°7/2020**REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

21 FEV. 2020

Date de la convocation du Comité syndical : cinq février deux mille vingt

Date de la séance du Comité syndical : douze février deux mille vingt

BUREAU DU COURRIER

Membres présents :

M. Jean-François ALBESPY, M. Gérard BONHOMME, M. Claude BOUDET, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Francis CASTAN, M. Michel CASTANIER, M. Michel FALGUIERE, M. Philippe FLEURY de la RUELLE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Michel GERVAIS, M. Jean-Paul ITIER, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Léon PERIER, M. Eric PICARD, M. Bernard PINOT, M. Zéphirin QUINTARD, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Mme. Suzanne BADAROUX, M. Marcel MERLE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), M. Franck PINOT (Agence de l'Eau Adour Garonne), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), Mme. Alexandra HOCHÉ-DUITMANN (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc CALMELY

OBJET : Budgets finances – Compte administratif 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et suivants relatifs à la désignation d'un président pour le vote du compte administratif,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son articles L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par M. SCHWANDER Trésorier principal,

Il convient d'approuver le compte administratif 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante :

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET 2019**Budget principal**

Fonctionnement		Dépenses	357 206,71 €
		Recettes	<u>350 709,89 €</u>
Déficit clôture	- 6 496,82 €		
		Excédent 2018	24 644,48 €
		Résultat cumulé :	18 147,66 €
Investissement		Dépenses	40 842,65 €
		Recettes	<u>76 344,34 €</u>
Excédent clôture	35 501,69 €		
		Excédent 2018	140 331,16 €
		Résultat cumulé :	175 832,85 €

Paraphe :

73

page n° - 12 -

Notons que le solde de la participation de l'Agence de l'eau aux postes du syndicat (50 % d'aide sur les dépenses de fonctionnement des 3 techniciens rivières (budget principal) et 70 % d'aide sur les dépenses de fonctionnement de l'animateur contrat de rivière et de l'animateur du SAGE (budget annexe) est versé en N+1.

Il convient de constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir :

- **ELU** M. Jean-François ALBESPY en qualité de président de séance à l'unanimité,
- **ENTENDU ET DEBATTU** du compte administratif 2019 dont les écritures sont conformes au compte de gestion,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, reconnu la sincérité des restes à réaliser et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **APPROUVE** le compte administratif pour 2019 du budget du Syndicat mixte à l'unanimité.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture, le 20 février 2020

Pour extrait conforme

Fait et publié à La Canourgue le 20 février 2020

Le Président,

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
Jacques BLANC *L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières*
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smlld.fr

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smlld.fr

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

21 FEV. 2020

BUREAU DU COURRIER